

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage du territoire Crau - Alpilles au risque de prédation du loup.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de participer financièrement à l'étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage du territoire Crau - Alpilles au risque de prédation loup,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la DDTM annexée au rapport.

La dépense correspondante, soit 10 000 euros sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**